



Conseil général du 29 juin 2026

Rapport n° 93 du Conseil communal

Point no 4

Présentation de l'avant-projet de l'ascenseur à l'école et discussion

Après sa nomination le 30.04.2025, la commission ascenseur a été convoquée pour une première séance le 11.09.25 par le Conseiller communal en charge du dossier. Par la suite, le Conseil communal a validé la mission de la commission proposée par celle-ci.

Après une première analyse du dossier, la commission a choisi de mettre les compteurs à zéro et d'étudier la variante d'un ascenseur intérieur. Elle a alors visité deux exemples d'ascenseur réalisés à l'intérieur de bâtiments scolaires existants (Courrendlin, Le Noirmont).

La proposition de la commission de faire appel à un bureau d'architecte afin d'étudier la situation et présenter un avant-projet a été approuvée par le Conseil communal. En même temps, le directeur de l'école, Vincent Eyen, a rejoint la commission. Lors d'une visite des lieux avec le bureau d'architecte et une représentante des monuments historiques, la faisabilité de principe d'une variante à l'intérieur du bâtiment a été confirmée. Dans la foulée un crédit d'étude pour un avant-projet (phase SIA 31) et un mandat en conséquence au bureau d'architecte « Stähelin Partner » ont été approuvés par le Conseil communal.

Divers relevés ont été effectués au printemps et en début d'été. C'est ainsi que l'avant-projet a été présenté à la commission et discuté avec celle-ci.

Par la présentation de l'avant-projet, suivi d'une discussion de certaines options à retenir la commission informe le Conseil général de l'avancée du projet.

Point no 8

Discuter et approuver les comptes 2025

Cf. rapport relatif aux comptes 2025.

Point n° 11

Motion du groupe PS/Les Verts « Le prix de l'eau, hors de prix ? »

Cette motion (cf. texte ci-dessous) a été remise lors de la séance du Conseil général du 30 mars 2026.

Groupe PS/Les Verts

Motion n° _____

Le prix de l'eau, hors de prix ?

Suite à la modification du règlement communal relatif à l'approvisionnement en eaux potables (RAEP), notamment sa partie tarifaire adoptée le 26 février 2024, des augmentations considérables des factures de consommation ont été relevées par des consommateurs de faibles volumes. Ces augmentations sont parfois de l'ordre de 45 % voire plus.

Selon notre règlement, la tarification repose sur le principe suivant : celui qui consomme peu paye plus cher son eau que celui qui consomme beaucoup ; en cela, pas le principe de causalité pourtant inscrit au premier article du règlement, n'est pas respecté. *Inégalité de traitement ???*

À Saignelégier et Le Noirmont, la taxe de base est calculée en fonction du diamètre des compteurs installés.

À St-Brais les taxes de base se calculent en fonction du volume consommé, mais elles sont progressives.

Le changement de calcul dans les autres communes a provoqué des augmentations de prix, mais elles sont de bien moindre ampleur que dans notre commune.

Notre motion demande que soit modifié l'article 6 du règlement tarifaire à l'approvisionnement en eau potable (RAEP), en prenant en compte le diamètre des compteurs installés et non pas le volume consommé annuellement.

Ensuite, le prix du m³ serait fixé au même tarif, sauf pour les quantités supérieures à 5000m³ (CF le Noirmont). Ceci permettra de limiter fortement les augmentations du prix de l'eau. Les montants devront être calculés afin de respecter l'article 5 de ce règlement.

J. Brassard
Bernard De Boer
Stéphane Gubli
Sulzer

Lors de la séance, le groupe PS/Les Verts présentera et motivera sa motion qui sera soumise au vote. Si elle est refusée, la procédure s'arrête ; si elle est acceptée, elle est transmise au Conseil communal.

Point n° 12

Initiative sur la liberté de circuler

L'initiative demande l'ajout d'un article au règlement communal sur les constructions. Pour résumer l'article proposé, il s'agirait d'ouvrir sans restriction les routes et chemins. Cependant des exceptions sont prévues dans les alinéas de l'article.

Or, renseignements pris auprès de l'Office de l'environnement, ce service n'autorisera en aucun cas la circulation sur les chemins forestiers. La loi fédérale est claire sur le sujet et énumère les exceptions, dont celle-ci : La législation prévoit la possibilité pour les communes de *demander, à certaines conditions, l'ouverture de chemins forestiers menant à des zones de détente reconnues, telles qu'un abri forestier à caractère public, à condition qu'aucun intérêt public ne s'y oppose (art. 20, al. 5, LFOR)*. La demande de l'argumentaire est donc satisfaite sur ce point.

D'autre part, les exceptions prévues par les initiants pourraient permettre au Conseil communal de restreindre la liberté de circuler, en contradiction aux buts de l'initiative elle-même. Les exceptions risquent d'être plus nombreuses que les chemins autorisés à la circulation.

Le Conseil communal demande que le Conseil général se renseigne auprès des divers services concernés (l'office de l'environnement, le service du développement territorial, l'économie rurale, le service juridique) par cette initiative quant à la légalité de celle-ci.

Position du Conseil communal

Compte tenu des contraintes découlant du droit supérieur, le Conseil communal ne peut pas accepter cette initiative en l'état. Il est toutefois disposé à entreprendre les démarches nécessaires afin de solliciter l'octroi d'autorisations d'accès aux cabanes forestières.

Point n° 13

Discuter et approuver un investissement de CHF 73'000.- pour la réfection de la route qui mène à Maison-Rouge et donner compétence au Conseil communal pour le financement

Il y a environ 30 ans, suite à une opposition d'un citoyen concernant l'étroitesse de la route menant à Maison Rouge, le Conseil communal de l'époque a procédé à son élargissement jusqu'au départ de la route menant à la Fondation pour le cheval permettant ainsi aux cars de croiser plus facilement.

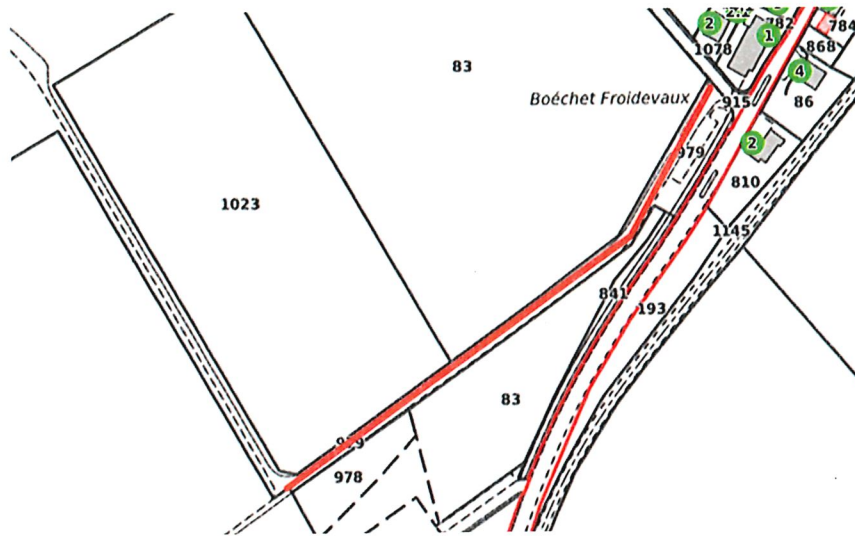
Les années ont passé et cette route n'est plus en état, que ce soit pour les piétons, les poussettes, les voitures et les cars.

Le Conseil Communal vous propose de refaire cette route sur une longueur d'environ 300 mètres, coffre compris, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le coût total de ces travaux est de CHF 73'000.-. Ceux-ci seront réalisés par l'entreprise FMGC du Noirmont (cf. devis en annexe). A ce montant, sera déduite une subvention extraordinaire de la Fondation Maison Rouge pour un montant de CHF 30'000.- (cf. lettre en annexe).

Avec ce magnifique don, il restera à la Commune une facture de CHF 43'000.-.





Position du Conseil communal

Le Conseil communal vous recommande à l'unanimité l'approbation de cet investissement.

Conseil communal Les Bois

Le Maire :

Gabriel Bilat

La Secrétaire :

Séverine Bippert

Annexes :

- Rapport relatif aux comptes 2025
- Devis de l'entreprise FMGC SA
- Courrier de la Fondation pour le cheval du 9 avril 2026

Administration communale
Rue Guillaume-Triponez 15
2336 Les Bois

Le Noirmont, le 27 janvier 2026

Offre N° OF2601-AR005

Concerne: Réfection et renforcement de bords de route
Lieux: Chemin "La Broche"

Selon demande de Monsieur Jean-Marc Boichat

N/réf : Antoine Ruffieux 079 751 51 57

Projet : 260033-Commune des Bois - Divers travaux d'entretien et de réfection
Rue Guillaume-Triponez 15
2336 Les Bois

Récapitulation

1	Secteur "La Broche" - Réfection bord de route			CHF	70'998.55
Total brut				CHF	70'998.55
	Rabais	-2.00 %	CHF	70'998.55	CHF -1'419.95
	Escompte, 20 Jours	-2.00 %	CHF	69'578.60	CHF -1'391.55
	TVA	8.10 %	CHF	68'187.05	CHF 5'523.15
Total net y.c. TVA				CHF	73'710.20

Nous espérons que notre offre retiendra toute votre attention
et vous présentons nos meilleures salutations.

FMGC SA

Offre N° OF2601-AR005

Projet: 260033 Commune des Bois - Divers travaux
d'entretien et de réfection
Commune des Bois

27.01.2026

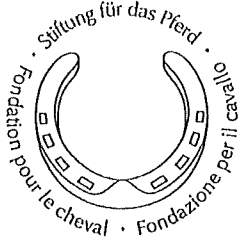
Pos.	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
1	Secteur "La Broche" - Réfection bord de route				
	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage du bord de route • Dégrappage du revêtement bitumineux (gravillonnage) • Réalisation du coffre et de la planie • Pose de l'élargissement en enrobé bitumineux • Réfection partiel du carrefour de Maison Rouge • Adaptation des banquettes • Volumes théoriques 				
1.1	Démolition et démontage				
1.1.1	Coupe de revêtement bitumineux	m'	26.000	7.55	196.30
1.1.2	Dégrapper revêtement bitumineux ou béton jusqu'à 7cm y compris chargement, évacuation et taxes de décharge type DTB	m2	375.000	9.70	3'637.50
1.2	Coffre, planie et réglage				
1.2.1	Décapage de la terre végétale à la machine épaisseur jusqu'à 25cm y compris chargement ou mise en dépôt latéral	m3	34.00	20.00	680.00
1.2.2	Excavation à la machine de matériaux meuble pour réalisation du coffre ou de purge	m3	221.00	11.75	2'596.75
1.2.3	Fourniture et mise en place d'un géotextile de type séparation 250gr/m2	m2	735.000	2.15	1'580.25
1.2.4	Fourniture et mise en place de grave 0/80 non gélive y compris compactage	m3	184.00	59.25	10'902.00
1.2.5	Mise en forme de l'empierrement y compris compactage intensif	m2	780.000	1.65	1'287.00
1.2.6	Fourniture et mise en place de grave de réglage 0/25	m3	40.00	74.05	2'962.00
1.2.7	Réglage de la planie y compris compactage	m2	780.000	4.65	3'627.00
1.3	Transport, évacuation et taxes				
1.3.1	Déplacement intermédiaire jusqu'à 200m	m3	110.00	9.80	1'078.00
1.3.2	Évacuation et taxes de matériaux d'excavation en décharge type A	m3	221.00	44.65	9'867.65
1.4	Revêtement bitumineux				
1.4.1	Fourniture et mise en place à la main et machine de revêtement bitumineux type AC 16N épaisseur 7cm	to	133.000	175.00	23'275.00
1.4.2	Fourniture et mise en place de colle sur le béton de bord des pavés et des seuils en béton y compris nettoyage préalable	m'	330.000	1.45	478.50
1.4.3	Fourniture et mise en place de joint type bande Tok 40/10.	m'	330.000	5.20	1'716.00

Offre N° OF2601-AR005

Projet: 260033 Commune des Bois - Divers travaux
d'entretien et de réfection
Commune des Bois

27.01.2026

Pos.	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
1.5	Travaux de finition				
1.5.1	Fourniture de groise grasse 0/30	m3	1.00	80.60	80.60
1.5.2	Fourniture de terre végétale	m3	10.00	66.80	668.00
1.5.3	Mise en place de terre végétale ou de groise en banquettes y compris adaptation des talus encemencement et aide à la main	m'	324.000	9.00	2'916.00
1.6	Installations de chantier				
1.6.1	Ensemble des frais pour le déplacement de l'inventaire et du personnel nécessaire à la réalisation de ces travaux.	gl	1.00	2'700.00	2'700.00
1.6.2	Ensemble des frais pour la sécurité, signalisation, feux lumineux, protection et nettoyage	gl	1.00	750.00	750.00
Total brut					70'998.55



Stiftung für das Pferd
Fondation pour le cheval
Le Roselet 122, CH-2345 Les Breuleux

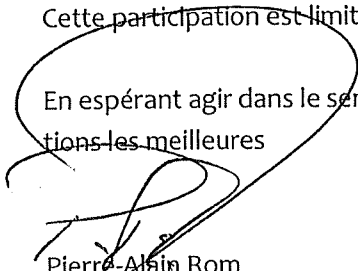
Monsieur
Jean-Marc Boichat
Doubs 9
2336 Les Bois

Berne, le 9 avril 2026

Cher Monsieur Boichat

Donnant suite à votre demande du 17 février et selon la décision du conseil de la fondation pour le cheval du 26 février je vous confirme, que la fondation pour le cheval se dit prête à participer aux frais de rénovation de la rue qui mène de la route du Biaufond à Maison Rouge (chemin 'la broche'). Cette participation est limitée à un maximum de CHF 30'000 excl. la TVA.

En espérant agir dans le sens de la commune des Bois, je vous adresse cher Monsieur mes salutations les meilleures


Pierre-Alain Rom
Président